

OUTIL DE TRAITEMENT DE SUCCESSIONS DE COMPTES AUTOGÉRÉS

Cette procédure vous guidera pas à pas à travers l'outil de traitement de successions de comptes autogérés disponible dans l'espace conseiller à la section « Recherche client ». Ce processus est obligatoire et facilitera la transmission des documents et le règlement de la succession.

Important : Investia ne peut fournir aucun conseil successoral. Il est de la responsabilité de l'exécuteur/liquidateur ou du bénéficiaire de consulter un spécialiste fiscal et/ou un conseiller juridique avant de nous faire parvenir les instructions pour le règlement de la succession.

- *Utilisez les signets pour naviguer entre les sections.*

AVANT DE COMMENCER

■ DOCUMENTS REQUIS (LE CAS ÉCHÉANT) :

Avec un nom/numéro de client se référant aux renseignements existants dans Univeris, l'outil fournira la liste des documents requis, et ce, que le défunt ait résidé au Québec ou à l'extérieur du Québec. Afin de vous aider à rassembler tous les documents dans un seul fichier et à les téléverser en une seule fois, veuillez consulter les documents ci-dessous (cliquez sur les liens) :

- Règlement de succession – Liste de documents et renseignements requis (toutes les provinces sauf le Québec)
- Règlement de succession – Liste de documents et renseignements requis (Québec seulement)

■ INFORMATIONS IMPORTANTES :

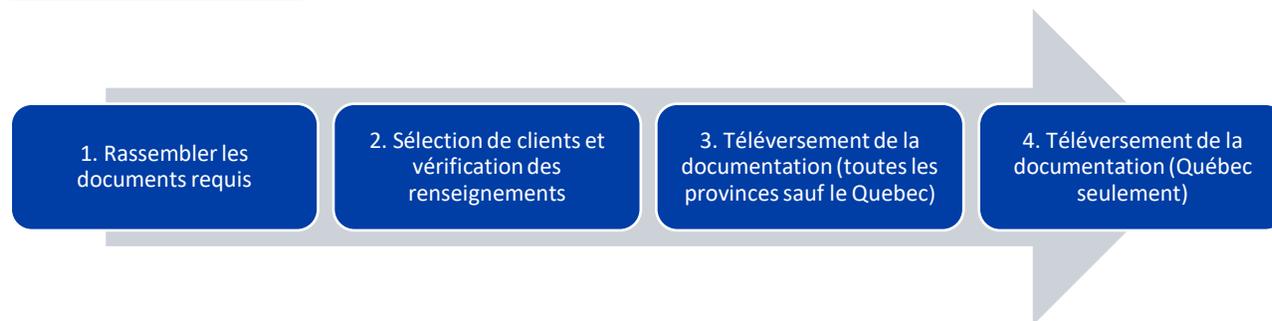
- L'outil de traitement de successions de comptes autogérés exige que tous les documents soient téléversés pour pouvoir être soumis.
- L'outil identifiera la résidence du défunt et affichera les exigences en fonction de la résidence du défunt.
- Étant donné que le règlement des successions se fait par régime en dehors du Québec, les options de téléversement dans la province de Québec seront différentes de celles des autres provinces.
- Tout document supplémentaire ou séparé peut être envoyé par l'entremise de l'outil d'échange sécurisé (option « Traitement de successions »). Veuillez vous référer à la section « Coordonnées ». L'adresse courriel à utiliser pour le règlement des successions est la suivante : successions@investia.ca

Comptes intermédiaires et au nom du client :

- **Comptes au nom du client** : veuillez communiquer avec la société de fonds communs de placement pour connaître ses exigences, car celles-ci peuvent différer de la procédure décrite ci-dessous.
- **Comptes intermédiaires** : veuillez communiquer avec l'intermédiaire pour connaître ses exigences, car celles-ci peuvent différer de la procédure décrite ci-dessous.
- Tous les documents de succession doivent être imagés dans le compte du client décédé dès que vous les avez reçus et **avant** de les envoyer aux sociétés de fonds.

Comptes autogérés Investia :

ÉTAPES À SUIVRE



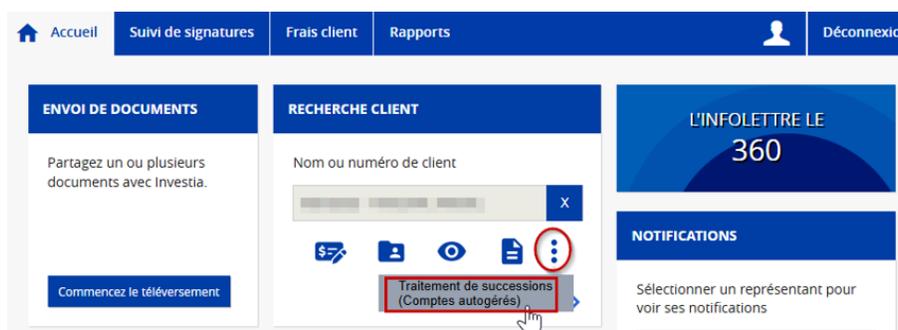
ÉTAPE 1. RASSEMBLER LES DOCUMENTS REQUIS

Avant de pouvoir soumettre quoi que ce soit, tous les documents obligatoires doivent avoir été remplis, signés (le cas échéant) et téléversés dans l'outil de traitement de successions. Comme celui-ci est intuitif, il déterminera la résidence du client et les types de régimes, puis affichera les documents obligatoires en fonction de ces informations. Il suffit de rassembler les documents nécessaires conformément à la liste de contrôle applicable :

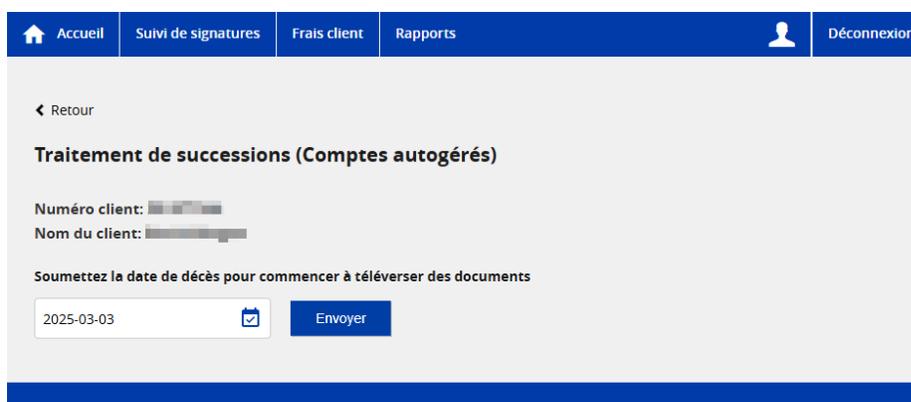
- **Règlement de succession – Liste de documents et renseignements requis (toutes les provinces sauf le Québec)**
- **Règlement de succession – Liste de documents et renseignements requis (Québec seulement)**

ÉTAPE 2. SÉLECTION DU CLIENT ET VÉRIFICATION DES RENSEIGNEMENTS

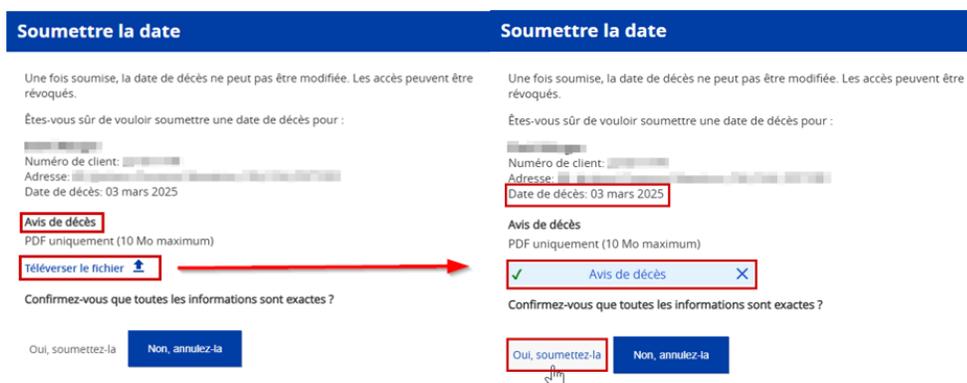
L'outil de traitement de successions est accessible à partir de la tuile « Recherche client » de l'espace conseiller. Sélectionner le nom ou le numéro du client décédé, cliquer sur les trois points, puis cliquer sur « Traitement de successions (Comptes autogérés) » :



Que la personne décédée ait résidé au Québec ou à l'extérieur du Québec, les deux premières étapes sont les mêmes. Vous devez d'abord valider la date du décès, puis envoyer :



Ensuite, téléverser l'avis de décès et le soumettre :



ÉTAPE 3. TOUTES LES PROVINCES SAUF LE QUÉBEC

Pour les clients résidant dans toutes les provinces sauf le Québec, l'outil affichera tous les documents requis pour chaque type de régime dont le client est titulaire, en fonction de trois situations possibles. Sélectionner celle qui s'applique à chaque régime :

- Le bénéficiaire est la succession
- Sans désignation de bénéficiaire et sans testament
- Bénéficiaires désignés

Documents requis pour tous les types de régimes autogérés
PDF uniquement : taille de fichier maximale de 20 Mo par document.

Copie certifiée conforme du certificat de décès ou de la preuve de décès

Fichiers manquants

Téléverser le fichier

Documents pour CELI autogéré (4) Enregistré

Fichiers manquants

Sélectionnez une situation

Choisir

Le bénéficiaire est la succession
Sans désignation de bénéficiaire et sans testament
Bénéficiaires désignés

Assurez-vous que le certificat de décès et tous les documents requis sont téléversés pour activer le bouton de soumission

Soumettre les documents

Documents pour REER autogéré (4) Enregistré

Fichiers manquants

Ensuite, téléverser les documents obligatoires :

Commencez à téléverser des documents

✓ Date de décès
03 mars 2025 (Soumis le 17 mars 2025)

Documents requis pour tous les types de régimes autogérés
PDF uniquement : taille de fichier maximale de 20 Mo par document.

Copie certifiée conforme du certificat de décès ou de la preuve de décès

Fichiers manquants

Téléverser le fichier

Documents pour CELI autogéré (4) Enregistré

Fichiers manquants

Sélectionnez une situation

Le bénéficiaire est la succession

PDF uniquement : taille de fichier maximale de 20 Mo par document.

Copie certifiée conforme de la lettre d'instructions signée par le ou les exécuteurs de la succession (y compris les noms, les prénoms et adresses complètes) ^

Téléverser le fichier

Copie certifiée conforme du testament homologué *

Téléverser le fichier

Copie du formulaire de demande de désignation de bénéficiaires

Téléverser le fichier

Spécimen de chèque personnalisé pour le paiement par transfert électronique de fonds (e TEF) au compte de la succession

Téléverser le fichier

Adresse postale de l'exécuteur testamentaire

Téléverser le fichier

Copie d'une pièce d'identité valide avec photo de chaque exécuteur (si l'exécuteur n'est pas déjà un client d'Investia)

Téléverser le fichier

Une copie d'une pièce d'identité valide avec photo pour chaque liquidateur (ou exécuteur) testamentaire

Téléverser le fichier

Un spécimen de chèque pour les paiements par transfert électronique de fonds (TEF) OU pour le paiement du montant minimum de FERR/FRV (facultatif)

Téléverser le fichier

Document supplémentaire du régime (facultatif)

Téléverser le fichier

Assurez-vous que le certificat de décès et tous les documents requis sont téléversés pour activer le bouton de soumission

Soumettre les documents

Documents pour REER autogéré (# [] Enregistré) Fichiers manquants ^

Sélectionnez une situation

Sans désignation de bénéficiaire et sans testament

PDF uniquement : taille de fichier maximale de 20 Mo par document.

Copie certifiée conforme de la lettre d'instructions signée par le ou les exécuteurs de la succession (y compris les noms, les prénoms et adresses complètes) ^	Téléverser le fichier
Copie du formulaire de demande de désignation de bénéficiaires	Téléverser le fichier
Copie certifiée conforme du certificat de nomination officielle de l'exécuteur (ou des exécuteurs) de la succession sans testament produit par la cour	Téléverser le fichier
Spécimen de chèque personnalisé pour le paiement par transfert électronique de fonds (« TEF ») au compte de la succession	Téléverser le fichier
Adresse postale de l'exécuteur testamentaire	Téléverser le fichier
Copie d'une pièce d'identité valide avec photo de chaque exécuteur (si l'exécuteur n'est pas déjà un client d'Investia)	Téléverser le fichier
Une copie d'une pièce d'identité valide avec photo pour chaque liquidateur (ou exécuteur) testamentaire	Téléverser le fichier
Copie certifiée conforme de la lettre d'instructions signée par le ou les exécuteurs de la succession (avec leurs noms, prénoms et les adresses complètes)	Téléverser le fichier
Un spécimen de chèque pour les paiements par transfert électronique de fonds (TEF) OU pour le paiement du montant minimum de FERR/FRV (facultatif)	Téléverser le fichier
Document supplémentaire du régime (facultatif)	Téléverser le fichier

Assurez-vous que le certificat de décès et tous les documents requis sont téléversés pour activer le bouton de soumission

Documents pour REER autogéré (# [] Enregistré) Fichiers manquants ^

Sélectionnez une situation

Bénéficiaires désignés

PDF uniquement : taille de fichier maximale de 20 Mo par document.

Copie certifiée conforme de la lettre d'instructions signée par le ou les bénéficiaires (y compris les NAS et les adresses)	Téléverser le fichier
Copie du formulaire de demande de désignation de bénéficiaires	Téléverser le fichier
Une copie d'une pièce d'identité valide avec photo délivrée par le gouvernement pour chaque bénéficiaire (si le bénéficiaire n'est pas déjà un client d'Investia)	Téléverser le fichier
Un spécimen de chèque pour les paiements par transfert électronique de fonds (TEF) OU pour le paiement du montant minimum de FERR/FRV (facultatif)	Téléverser le fichier
Document supplémentaire du régime (facultatif)	Téléverser le fichier

Assurez-vous que le certificat de décès et tous les documents requis sont téléversés pour activer le bouton de soumission

Une fois tous les documents obligatoires téléversés, l'outil confirmera qu'il est prêt à être transmis :

Documents requis pour tous les types de régimes autogérés Prêts à envoyer
PDF uniquement : taille de fichier maximale de 20 Mo par document.

Copie certifiée conforme du certificat de décès ou de la preuve de décès Certificat de décès

Documents pour CELI autogéré (# Enregistré) Prêts à envoyer

Sélectionnez une situation

Bénéficiaires désignés

PDF uniquement : taille de fichier maximale de 20 Mo par document.

Copie certifiée conforme de la lettre d'instructions signée par le ou les bénéficiaires (y compris les NAS et les adresses) Lettre de direction

Copie du formulaire de demande de désignation de bénéficiaires Désignation bénéfici...

Une copie d'une pièce d'identité valide avec photo délivrée par le gouvernement pour chaque bénéficiaire (si le bénéficiaire n'est pas déjà un client d'Investia) ID

Un spécimen de chèque pour les paiements par transfert électronique de fonds (TEF) OU pour le paiement du montant minimum de FERR/FRV (facultatif) Téléverser le fichier

Document supplémentaire du régime (facultatif) Téléverser le fichier

Soumettre les documents

Vous recevrez ensuite une confirmation de transmission des documents :

✓ Date de décès
04 mars 2025 (Soumis le 10 mars 2025)

Documents requis pour tous les types de régimes autogérés Documents envoyés
PDF uniquement : taille de fichier maximale de 20 Mo par document.

Copie certifiée conforme du certificat de décès ou de la preuve de décès Certificat de décès

Documents pour REER autogéré (# Enregistré) Documents envoyés

Sélectionnez une situation

Le bénéficiaire est-il l'héritier

PDF uniquement : taille de fichier maximale de 20 Mo par document.

Copie certifiée conforme de la lettre d'instructions signée par le ou les exécuteurs de la succession (y compris les noms, les prénoms et adresses complètes) ^ Lettre de direction

Copie certifiée conforme du testament homologué * Testament

Copie du formulaire de demande de désignation de bénéficiaires Désignation bénéfici...

Une copie d'une pièce d'identité valide avec photo pour chaque liquidateur (ou exécuteur) testamentaire ID

Spécimen de chèque personnalisé pour le paiement par transfert électronique de fonds (« TEF ») au compte de la succession Cheque

Copie d'une pièce d'identité valide avec photo de chaque exécuteur (si l'exécuteur n'est pas déjà un client d'Investia) ID

Adresse postale de l'exécuteur testamentaire Adresse Exécuteur

✓ Documents envoyés le 10 mars 2025

Documents pour CELI autogéré (# Enregistré) Documents envoyés

Sélectionnez une situation

Le bénéficiaire est-il l'héritier

PDF uniquement : taille de fichier maximale de 20 Mo par document.

Copie certifiée conforme de la lettre d'instructions signée par le ou les exécuteurs de la succession (y compris les noms, les prénoms et adresses complètes) ^ LOD

Copie certifiée conforme du testament homologué * Testament



Notez que si tous les documents obligatoires ont été téléversés sous un régime, vous pouvez toujours soumettre ces documents, partir et revenir plus tard pour continuer à téléverser pour d'autres régimes au fur et à mesure que vous rassemblez d'autres documents.

ÉTAPE 4. QUÉBEC

Au Québec, les documents requis sont rassemblés sous le nom du client et non sous celui de chaque régime :

Commencez à téléverser des documents

✓ Date de décès
03 mars 2025 (Soumis le 17 mars 2025)

Documents requis pour tous les types de régimes autogérés Fichiers manquants

PDF uniquement : taille de fichier maximale de 20 Mo par document.

- Copie certifiée conforme de la recherche testamentaire provenant du Barreau du Québec Téléverser le fichier
- Copie certifiée conforme du certificat de décès ou de la preuve de décès Téléverser le fichier
- Copie certifiée conforme de la recherche testamentaire provenant de la Chambre des notaires du Québec Téléverser le fichier
- Copie certifiée conforme du testament notarié, ou si le testament est olographe : homologation de la cour; ou s'il n'y a aucun testament : déclaration d'hérédité notariée avec une nomination de liquidateur; Téléverser le fichier
- Liste du (des) nom(s) et adresse(s) du ou des liquidateurs de la succession Téléverser le fichier
- Copie certifiée conforme de la lettre d'instructions signée par le ou les liquidateurs Téléverser le fichier
- Une lettre d'instructions, signée par le ou les liquidateurs (ou exécuteurs) testamentaires, munie d'un sceau de signature garantie apposé par un agent inscrit auprès d'Investia Téléverser le fichier
- Copie d'une pièce d'identité valide avec photo de chaque exécuteur (si l'exécuteur n'est pas déjà un client d'Investia) Téléverser le fichier

Un spécimen de chèque pour les paiements par transfert électronique de fonds (TEF) OU pour le paiement du montant minimum de FERR/FRV (facultatif) Téléverser le fichier

Si le liquidateur (ou exécuteur) demande à Investia de régler la succession au profit d'un conjoint, il doit fournir le nom complet du bénéficiaire, son adresse, son NAS (à des fins fiscales) et une copie de sa pièce d'identité (facultatif) Téléverser le fichier

Documents pour REER autogéré (+) Enregistré Fichiers manquants

PDF uniquement : taille de fichier maximale de 20 Mo par document.

Document supplémentaire du régime (facultatif) Téléverser le fichier

Assurez-vous que le certificat de décès et tous les documents requis sont téléversés pour activer le bouton de soumission

Une fois tous les documents conformes nécessaires en main, le règlement de la succession est entamé et pourrait nécessiter entre 5 et 15 jours ouvrables de traitement. Veuillez prévoir un temps additionnel (délai des fournisseurs) si le compte inclut le règlement de CPG ou FNB.

Tout au long du processus de traitement du règlement de la succession, l'équipe ajoutera une note dans Univeris sous « Communications / Notes », sujet : « Succession » afin de documenter l'évolution du règlement et vous tenir au fait du statut du dossier.

Chaque fois qu'une nouvelle information est ajoutée dans « Communications / Notes » avec le sujet « Notification – Succession » dans Univeris, une notification est automatiquement transmise de l'adresse investia.notifications@investia.ca à l'adresse indiquée dans le champ « Notifications » du représentant. Ces notifications sont envoyées une fois par jour après 16 h. Pour des raisons de confidentialités, les notifications ne contiennent aucune information, mais vous invitent à aller consulter les notes du client concerné.

Si vous avez des informations à nous transmettre suite aux notifications reçues, vous devez nous les faire parvenir exclusivement par courriel à : investia@investia.ca ou par l'outil d'échange sécurisé. Nous ne **recevons aucune alerte** sur les ajouts de notes que vous pourriez faire dans les clients concernés ou réponses envoyées aux notifications.

***À titre de rappel, veuillez utiliser les listes de documents/renseignements requis pour le traitement de la succession (F51-400 et F51-400-1).**

GUIDES DE RÉFÉRENCE

RC4177 - Décès du rentier d'un REER

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/rc4177.html>

RC4178 - Décès du rentier d'un FERR ou d'un participant d'un RPAC

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/rc4178.html>

T4040 - REER et autres régimes enregistrés pour la retraite

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/t4040.html>

RC4466 - Guide du compte d'épargne libre d'impôt (CELI) pour les particuliers

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/rc4466.html>

T4079 - Guide T4RSP et T4RIF

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/t4079.html>

T4011 - Déclarations des revenus des personnes décédées

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/t4011.html>

T4058 - Les non-résidents et l'impôt

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/t4058.html>

COORDONNÉES

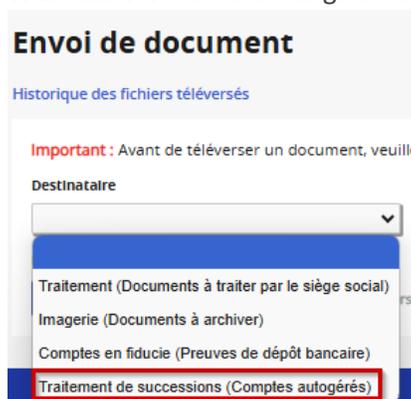
- **POUR INFORMATION :**

Téléphone - Services à la clientèle : 1 888 684-5548, Option 4

Courriel : investia@investia.ca

- **POUR TRANSMISSION :**

Traitement : Outil d'échange sécurisé (traitement de successions)



Envoi de document

Historique des fichiers téléversés

Important : Avant de téléverser un document, veuillez

Destinataire

- Traitement (Documents à traiter par le siège social)
- Imagerie (Documents à archiver)
- Comptes en fiducie (Preuves de dépôt bancaire)
- Traitement de successions (Comptes autogérés)**

ou par télécopie : 1 877 684-5549

Imagerie : Outil d'échange sécurisé ou télécopie : 1 866 892-7333